Que deviennent les matières triées ?

Une fois séparées, les matières collectées entament une seconde vie. Vendues à des recycleurs locaux, nationaux (80 %) ou européens, les matières vont être transformées et recyclées. Les bénéfices réalisés grâce la revente de ces matières ainsi que les soutiens obtenus par CITEO, l'entreprise à mission en charge de la collecte, du tri et du recyclage des emballages et des papiers en France, rapportent de l'argent. Cette recette permet de compenser le coût de valorisation énergétique des ordures ménagères.

Les barquettes et boîtes en polypropylène (boîte de chocolat en poudre, barquette de beurre...) sont transformées en partie dans l'Oise, mais aussi dans des usines en Allemagne pour une utilisation similaire.

Le carton est récupéré par des usines locales dans l'Aisne et à Rouen. Les fibres y sont malaxées, essorées, séchées et pressées, jusqu'à obtenir de la feuille de papier qui est enroulée en grosses bobines.

Les papiers, journaux et magazines
Les journaux et magazines partent à Golbey (dans les Vosges). Le papier blanc (papier de bureau) part quant à lui à Saint-Just-en-Chaussée (60) ou dans l'Aisne. Ils serviront à fabriquer à nouveau du papier.

Les briques alimentaires partent dans les Vosges pour être recyclées et servir à la production de papier toilette ou d'essuie-tout.

Les plastiques PET sont envoyés dans différentes usines selon leur type. Le PET clair (transparent et souple - comme les bouteilles d'eau ou barquettes transparentes) est envoyé en région parisienne. Le PET foncé (comme les bouteilles colorées, les barquettes foncées) et le PET opaque (comme certaines bouteilles de lait) sont envoyés dans le Haut-Rhin. Ils y seront broyés pour former des paillettes de plastique prêtes à être réutilisées pour produire de nouvelles bouteilles, divers objets ou des textiles (polaires).

Le plastique PEHD plus opaque et plus rigide (comme les flacons de shampoing ou les bidons de lessive) est expédié en Bourgogne. Il peut notamment servir à produire des arrosoirs, flacons, sièges auto ou des renforts de chaussures.

Les films plastiques (sacs, emballages des packs d'eau...) sont envoyés dans une usine de Châlons-en-Champagne pour être transformés en granulés pour ensuite servir à la fabrication de sacs poubelle par exemple.

Le polystyrène part en Allemagne où il est broyé puis compacté. Les résidus pourront alors être utilisés pour la fabrication de panneaux d'isolation ou d'objets tels que des boitiers électriques, des pots de fleurs ou des cintres.

Les métaux
L'acier (canettes et boites de conserve) part à Dunkerque ou dans les Pyrénées Atlantiques, tandis que les aluminiums (aérosols, canettes de boisson, capsules de café...) sont envoyés en Allemagne. Les métaux sont broyés, fondus puis transformés en plaques, bobines, barres ou fils pour servir à la production de nouveaux produits (vélos, pièces automobiles, conserves...).

Restent, enfin, les « refus » et les erreurs de tri, qui correspondent à ce qui ne peut pas être recyclé, qui vont être valorisés en énergie pour produire de l'électricité, de la vapeur et de l'eau chaude sur l'installation voisine.

Plusieurs projets de recherche sont en cours, à l'échelle nationale, pour trouver de nouvelles filières de recyclage pour ces matériaux résiduels.

Découvrez le parcours de vos emballages et vos papiers en vidéo

Innover pour capter toujours plus d'emballages

Après avoir mis en place l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire, déployé le tri au bureau et en classe, le SMDO et ses collectivités adhérentes s'attaquent au tri dans les parcs et jardins fortement fréquentés et les city stades. Cette nouvelle avancée en matière de tri est largement soutenue financièrement par Citeo*, le SMDO étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt national lancé par l'entreprise à mission en 2021.

L'augmentation du nombre de points tri dans ces espaces publics doit permettre de :

- Faciliter le geste de tri et assurer sa continuité de son domicile à l'espace public, quel que soit le lieu, pour qu'il devienne un réflexe ;
- Augmenter les performances de tri et réduire encore les ordures ménagères ;
- Démultiplier les actions de communication sur le tri des emballages et des papiers auprès des différents publics : habitants, promeneurs, services techniques des communes... ;
- Anticiper et répondre dès aujourd'hui, à l'obligation de généraliser le tri dans les espaces recevant du public, demandée par la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) pour 2025, en bénéficiant d'aides financières significatives de la part de Citeo.

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Le SMDO a porté le projet pour les 18 collectivités adhérentes de son territoire. La mise en place de contenants de tri et de la communication qui l'accompagne est prévue courant 2022 sur les plus de 180 sites sélectionnés.

*Citeo est l'entreprise à mission en charge de la collecte, du tri et du recyclage des emballages et des papiers en France.

Pour en savoir plus sur le devenir vos déchets ménagers, nos installations sont visitables sur réservation, en groupes de 5 à 18 personnes maximum

Les réservations se font en envoyant une demande de visite à l'adresse suivante :

visite@smdoise.fr